



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE**

DELIBERATION N° 2025-01/01

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt cinq
en exercice :	29
présents :	16
votants :	25
pour :	25
contre :	0
abstention :	0

le 14 janvier à 18 heures 30
le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ZACHARIE**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de M. **COULOMB Jean-Jacques, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 janvier 2025

PRESENTS :

Mmes et MM., FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude, POLLUS Alfred, MARTIN Gilles, TABONE Paul, MERLO Raymond, BOUHAFS Hayette, NAUDIN Nathalie, CRETELLO Karine, DEMOULIN Christophe, BOTTERO Emilie, AUDOIN-LUONG Marlène, POZZI Monique, GEORGES Philippe.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme DELLAVALLE Christine donne procuration à Mme BOTTERO Emilie.
Mme ROYER Carole donne procuration à M. FABRE Claude.
Mme MARCHAND Charlene donne procuration à Mme COLETTA Eliane.
Mme PRATI Corinne donne procuration à M. POLLUS Alfred.
Mme BAYLE Magali donne procuration à M. TABONE Paul.
Mme TRAPANI Virginie donne procuration à M. MARTIN Gilles.
M. INNOCENTI Maxime donne procuration à M. MERLO Raymond.
M. PEREZ Serge donne procuration à M. INES Claude.
Mme USSEGLIO Caroline donne procuration à M. Jean-Jacques COULOMB.

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. DEGIOANNI Jean-Marie.
M. CORNU Jérôme.
M. FILLAT Éric.
Mme COLLOMBON Danièle.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'instruction comptable et budgétaire M57 ;
Vu la délibération n° 2024-04/06 du 11 avril 2024 adoptant le Budget 2024 de la Commune ;

M. le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du passage à la M57 et de l'adoption de nouvelles modalités d'amortissement des immobilisations, les prévisions budgétaires doivent être ajustées aussi bien pour les dotations aux amortissements que pour les reprises d'amortissements sur les subventions rattachées.



Aussi, M. le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le Budget par les écritures d'ordre de la manière suivante :

Chapitre / Compte	Désignation	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
FONCTIONNEMENT					
042 / D6811	Dotation aux amortissements		+ 45 000 €		
042 / R777	Recettes et QP subvention d'investissement transféré				+ 45 000 €
INVESTISSEMENT					
040 / 281351	Amortissement installations générales des constructions				+ 45.000 €
040 / D13913	Subventions d'investissements rattachés aux actifs amortissables		+ 45 000 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'approuver les écritures budgétaires mentionnées ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour Copie Conforme

Le Maire

Jean-Jacques COULOMB



Le Secrétaire

Claude FABRE